

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX ALPILLES

SEANCE DU 09 SEPTEMBRE 2021

DELIBERATION N°148/2021

NOMBRE DE MEMBRES			DATE DE LA CONVOCATION	DATE D'AFFICHAGE
EN EXERCICE : 40	PRESENTS : 32	VOTANTS : 38	03 SEPTEMBRE 2021	03 SEPTEMBRE 2021
OBJET : PROGRAMME EUROPEEN LIFE IP SMART WASTE- LIFE 16IPE FR005 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION SUD PACA – DEMARCHE DE LABELISATION DURABLE DES ECOLES DU TERRITOIRE				
RESUME : La Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles s'est engagée en 2018 dans le programme européen LIFE SMART WASTE coordonné par la Région avec plusieurs actions soutenues financièrement par l'Europe et la Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur pour améliorer la gestion des déchets. La Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles promeut la collecte sélective auprès de ses habitants, et notamment des enfants. Les établissements scolaires sont en effet des lieux propices aux changements de pratiques pour les professionnels du secteur et des lieux d'apprentissage au développement durable pour les enfants comme pour les parents. La Communauté de communes bénéficie déjà de conventions avec les inspections académiques compétentes pour mettre en place des ateliers du tri. Elle souhaite aujourd'hui participer au développement des éco- labels en accompagnant les écoles à leur mise en place, conformément aux orientations fixées par le Ministère de l'éducation et celui de la transition écologique.				

L'an deux mille vingt et un,
le neuf septembre,

à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente Yvonne Etienne-Moulin de la commune de Fontvieille, sous la présidence de M. Hervé CHERUBINI.

PRESENTS : MMES ET MM. ALI OGLOU Grégory ; ARNOUX Jacques ; BISCIONE Marion ; BLANC Patrice ; BLANCARD Béatrice ; CALLET Marie-Pierre ; CARRE Jean-Christophe ; CASTELLS Céline ; CHERUBINI Hervé ; CHRETIEN Muriel ; COLOMBET Gabriel ; FAVERJON Yves ; FRICKER Jean-Pierre ; GALLE Michel ; GARNIER Gérard ; GESLIN Laurent ; LODS Lara ; MANGION Jean ; MARECHAL Edgard ; MARIN Bernard ; MAURON Jean-Jacques ; MISTRAL Magali ; MOUCADEL Stéphanie ; OULET Vincent ; PELISSIER Aline ; PLAUD Isabelle ; ROGGIERO Alice ; SANTIN Jean-Denis ; SCIFO-ANTON Sylvette ; THOMAS Romain ; UFFREN Marie-Christine ; WIBAUX Bernard

ABSENTS : MME ET M. JODAR Françoise ; MILAN Henri

PROCURATIONS :

- De MME. BODY-BOUQUET Florine à M. COLOMBET Gabriel ;
- De M. ESCOFFIER Lionel à MME. MOUCADEL Stéphanie ;
- De MME. GARCIN-GOURILLON Christine à M. CARRE Jean-Christophe ;
- De MME. LICARI Pascale à M. SANTIN Jean-Denis ;
- De MME. PERROT-RAVEZ Gisèle à M. MAURON Jean-Jacques ;
- De MME. PONIATOWSKI Anne à M. CARRE Jean-Christophe ;

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GESLIN Laurent

Le conseil communautaire,

Rapporteur : Hervé CHERUBINI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-15, L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2019, portant approbation des statuts de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, conformément à l'article L. 5211-5-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°77/2017 du conseil communautaire en date du 13 avril 2017 autorisant le Président à engager la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles dans le programme LIFE SMART WASTE et à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce programme ;

Vu la convention de partenariat LIFE-IP SMART WASTE PACA signée le 15 juin 2018 entre la région Sud PACA et la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles,

Madame la Vice-Présidente rappelle, qu'à l'occasion du transfert de compétence de la collecte en 2017, la CCVBA a souhaité impulser une dynamique forte en matière de prévention, sensibilisation, économie circulaire et de transition énergétique sur son territoire. A ce titre, la Communauté de communes a programmé de nombreuses actions, pour une majorité inscrite dans le programme européen LIFE coordonné par la Région SUD.

Madame la Vice-Présidente précise que depuis mi-2019 la CCVBA a déployé une démarche d'accompagnement des crèches du territoire en vue de l'obtention d'un label durable. L'action inscrite au programme LIFE arrive à son terme et la labélisation est prévue fin 2021.

Cette action sera suivie d'une intervention sur les 19 écoles du territoire dès la rentrée 2021 et jusque fin 2023.

L'action consiste à monter un projet en concordance avec le projet pédagogique de chaque école, à effectuer des ateliers de matières (travail et revalorisation de déchets), des ateliers du tri, du compostage. Il s'agit également de sensibiliser et former le personnel de cantine à la réduction du gaspillage alimentaire. Il sera également proposé la mise à disposition de poubelles du tri, d'outils pédagogiques, de documents de communication. Ces missions seront assurées par la chargée d'éducation au développement durable de la Communauté de communes.

Madame la Vice-Présidente propose aux élus communautaires d'approuver la réalisation de cette opération et de solliciter des subventions dans le cadre du programme européen LIFE SMART WASTE pour son financement.

Le Conseil communautaire, après avoir oui l'exposé de Madame la Vice-Présidente :

Délibère :

Article 1 : Approuve la mise en œuvre de la démarche de labélisation durable des 19 écoles maternelles et élémentaires du territoire communautaire ;

Article 2 : Sollicite l'aide financière de l'Europe et de la Région Sud PACA dans le cadre du programme LIFE SMART WASTE/LIFE16IPEFR005 pour le financement de cette action ; son coût global étant estimé à 55 400 € TTC et serait financé par :

- Programme LIFE SMART WASTE (aide sollicitée auprès de l'Europe et de la Région Sud PACA) : 28 174 € (Europe : 16 620 €, Région Sud PACA : 11 554 €) soit à hauteur de 50,8 % du coût TTC de l'action ;
- Autofinancement Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles : 27 226 € soit 49,2% du coût TTC de l'action.

COUT estimé TTC	FINANCEMENTS
55 400 €	Europe : 16 620 € (30 %)
	Région SUD PACA : 11 554 € (20,85%)
	Autofinancement CCVBA : 27 226 € (49,2 %)
TOTAL TTC : 55 400	TOTAL FINANCEMENTS : 55 400 €

Article 3 : Autorise Monsieur le Président, ou son représentant en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces dossiers.

Par : **POUR : 38 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,
Hervé CHERUBINI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.